

# CHARTRE BOURBON

BOURBON s'engage à l'excellence dans ses relations avec celles et ceux qui sont concernés par ses activités : ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires, les communautés au sein desquelles le groupe intervient, et toute autre partie prenante.

Pour mener et manager ses opérations avec succès, BOURBON s'appuie sur une gestion systématique et transparente fondée sur les politiques suivantes :

## – Arrêt des activités

Veiller à ce qu'aucune activité ne s'effectue aux dépens de la sécurité. Chaque membre du personnel a le droit et la responsabilité d'interrompre toute activité qu'il estime créer un danger non-maîtrisé pour le personnel, l'environnement ou le matériel.

## – Diriger par l'exemple

Les dirigeants doivent délivrer les objectifs de l'entreprise dans le respect total de ses valeurs.

## – Satisfaction client

BOURBON s'attache à comprendre les besoins actuels et futurs des clients, à répondre à leurs exigences et à aller au-delà de leurs attentes.

## – Sécurité du lieu de travail

Garantir des conditions de travail sûres et saines. Encourager chaque collaborateur à s'impliquer dans l'amélioration de la sécurité et à adopter un comportement proactif à l'égard de la prévention d'accidents et de dommages matériels.

## – Responsabilité sociétale

Contribuer aux initiatives de développement durable du groupe en matière d'environnement, des droits de l'homme, d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, à la richesse et à la technologie dans tous les pays où BOURBON intervient.

## – Responsabilisation des personnes

Les collaborateurs BOURBON sont la richesse de l'entreprise. BOURBON s'engage à leur fournir le matériel, la formation et l'autonomie nécessaires pour s'impliquer pleinement.

## – Lutte contre les discriminations et le harcèlement

Tous les collaborateurs ont le droit d'évoluer dans un environnement exempt d'attitudes offensantes, hostiles ou intimidantes qui pourraient nuire à leur performance professionnelle, à leur sécurité ou à leur santé physique et morale.

## – Code de conduite en affaires

BOURBON s'engage à conduire ses activités en conformité avec les dispositions législatives, réglementaires et déontologiques applicables.

## – Relations fournisseurs

Une collaboration étroite et respectueuse entre BOURBON et ses fournisseurs renforce la capacité des deux parties à créer de la valeur.

## – Approche par processus

BOURBON adopte une approche de gestion par processus pour toutes ses activités, avec des objectifs d'amélioration continue en prenant des décisions basées sur des faits avérés.

## – Gestion du risque

Afin de sécuriser la réalisation de ses objectifs et de sa stratégie, BOURBON s'efforce d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques.

## – Système de notification et de compte-rendu

Le système de notification et de compte-rendu de BOURBON doit fournir de façon transparente, opportune et fiable à toutes les parties prenantes les informations dont elles ont besoin pour exercer correctement leurs activités.

## – Respect de l'environnement

BOURBON s'engage à limiter l'impact de ses activités sur le milieu naturel maritime, terrestre et atmosphérique notamment en assurant un usage efficace des ressources, en optimisant la consommation de carburant et en réduisant son empreinte écologique.

## – Echange de bonnes pratiques

BOURBON favorise le travail en équipe, donne la priorité au dialogue, encourage le partage d'expériences et fournit les informations adéquates à tous les niveaux de l'entreprise.

Gaël Bodénès  
Président de BOURBON Maritime

Thierry Hochoa  
Directeur Financier groupe